

*Projets d'investissement  
proposés par la commission  
Vivre ensemble, paix sociale, sécurité  
du Conseil de Quartier Pernety :*

*Transport, sécurité et urbanité  
pour tous  
2016*

## **Préambule**

La commission vivre-ensemble, paix sociale, sécurité propose par les présentes ses projets réalisables dans le périmètre du conseil de quartier Pernety et entrant dans le cadre des budgets alloués et disponibles dont la Mairie d'arrondissement souhaite qu'ils soient affectés, sur cet exercice, à des idées/projets des conseils de quartier de l'arrondissement et dans le cadre des commissions, des propositions et des idées qui y sont débattues et des processus démocratiques qui sont instanciés.

Ces projets sont au nombre de 7 :

1. Véhicule urbain de lien social
2. Sonomètre dans le cadre de la lutte anti-bruits
3. Aménagements de sécurité et d'usage du carrefour Niépce-Losserand (ralentisseurs, protection des arbres plantés, signalisation d'information et d'orientation, déplacement des parkings 2 roues et aménagement des trottoirs)
4. Restriction de la circulation dans la Rue Alain (coordonné avec le projet 6)
5. Équipements et signalisations en vue d'assurer la sécurité, la commodité et le confort d'usage de la rue et des passages du MOULIN DE LA VIERGE
6. Aménagements de sécurité et d'usage du secteur rue pernety - rue de l'ouest - rue vercingé-torix
7. Aménagements requis par la fermeture nocturne des jardins publics avec riverains, tel le jardin de la ZAC Didot (vœu conçu et voté par le conseil de quartier).

Ces projets sont exposés de manière circonstanciée dans le présent document et son annexe ; et leur vote par les conseils de quartier dûment rassemblés à l'occasion de la réunion plénière du 14 novembre peut donc se fonder sur ce document qui en permet l'évaluation bien informée. Manquent encore cependant les informations techniques et chiffrées qui y sont sollicitées de la part des services techniques de la mairie en rapport avec certains éléments budgétaires ou relevant de possibles contraintes techniques ou administratives.

Conformément à la méthodologie que nous avons débattue et validée publiquement lors de la dernière séance plénière, en rapport avec la conception, l'évaluation et la sélection de ces projets (voir lettre à Marine Tenoux jointe en annexe au présent dossier) nous demandons donc que nous parviennent rapidement ces avis argumentés et informations techniques qui nous permettront, dans le cadre du conseil de quartier, d'opérer une éventuelle sélection parmi ces 6 projets. ***Ce sont bien les conseils de quartier et non les fonctionnaires ou les élus en charge de la mise en œuvre qui doivent être décisionnaires de la sélection et de l'usage des budgets alloués aux conseils de quartier*** (voir annexe jointe).

De même nous souhaitons que les autres projets intéressant notre conseil de quartier nous soient communiqués sans délai, en sorte que nous puissions les étudier et les évaluer sans attendre la réunion du 14 novembre. Enfin nous souhaitons avoir connaissance dans les mêmes courts délais (requis par la précipitation du processus d'évaluation et de délibération) des dossiers homologues de présentation de projets, proposés par les autres conseils de quartier de l'arrondissement, pour être informés du travail collectif, et par ce que certains de ces projets pourraient être mutualisés au niveau de l'arrondissement, dans l'intérêt général ( ex : Véhicule partagé et sonomètre). Naturellement nous souhaitons que l'ensemble des conseils de quartier reçoivent en retour le présent dossier et ses annexes pour qu'ils soient eux-mêmes dûment informés avant la réunion du 14 novembre.

***Enfin nous tenons à notifier ici notre protestation quant à l'usage à nos yeux détourné, abusif et anti-démocratique des budgets des conseils de quartier.*** Cette protestation est motivée par les contraintes pratiques imposées aux projets et l'incitation qui a été faite de substituer à de véritables initiatives de promotion du lien social et du « vivre ensemble » des opérations d'aménagements relevant des attributions, des mandats et des budgets propres des services publics municipaux. Ainsi avons-nous jugé bon de présenter des aménagements et investissements locaux qui ayant été réclamés de longue date par les habitants, riverains et commerçants du quartier auraient du être réalisés depuis belle lurette par les services municipaux *sur leurs propres budgets de fonctionnement et dans le cadre de leurs obligations et attributions*. C'est donc le constat de carence de ces mêmes services « en capacité », la désinvolture des élus « en responsabilité » et leur surdité persistante aux attentes de leurs administrés qui nous a conduit à réactualiser de tels projets dans un cadre qui en principe devrait leur être superfétatoire.

***Véhicule électrique urbain partagé***  
Projet de véhicule polyvalent du Conseil de quartier  
véhicule 5 places électrique



Pascal Schneider de la 7ème commission du CQP, propose l'achat d'un véhicule électrique polyvalent affecté au conseil de quartier pernety, avec pour fonctions mutualisables :

- le transport de personnes dans une perspective de solidarité,
- le transport et la diffusion d'information de vie locale et de proximité,
- le moyen technique de réaliser une Navette périodique de transport mutualisé « anti-uberisation » dans les rues de notre quartier et reliant les arrêts RATP principaux du quartier (91,88,62,et 58) , le tramway, l'hôpital Saint-Joseph, la coulée verte, etc. au départ de la gare Montparnasse sur une fréquence biquotidienne.
- la communication locale (relais ponctuel du conseil de quartier dans les rues les carrefours) : dans la navette on trouverait toute information utile lié au conseil de quartier, à des réunions organisées etc disponible également tout annuaire d' adresse et téléphone social et solidaires et associations reconnues d'utilité etc...la navette pourrait amener au cas pas quelques personnes soit au départ de Gares montaparnasse soit au départ du parking Vinci vers l'église ou vers le square Wyshinsky ou vers un vide grenier du quartier , ou vers une manifestation du quartier culturelle ou sportive... voir par exemple [\*ce qui a été fait à Mulhouse\*](#) et à [\*Ajaccio\*](#) , sachant que, mal conçues et mal adaptées, les premières navettes parisiennes semblent devoir être abandonnées...
- le transport de matériel (vegetalisation du quartier, circuit livre, sono et matériel utilisé par les manifestations, etc. )
- la pratique traditionnelle des véhicules itinérants reliant les « villages », transposée dans le contexte de Paris, voire du « grand Paris »

En consultant l'état du parc des bus électrique utilisé par les villes en France avec les listes des modèles on constate que les coûts sont exorbitants, voir [\*dossier\*](#).

C'est pourquoi nous proposons un véhicule électrique à moindre coût de type espace, permettant de sortir le conseil de quartier dans la rue et d'être quotidiennement au plus proche de ses habitants et de s'adapter aux besoins de la vie moderne sans oublier les petites urgences des uns et des autres (transport ponctuel - départ gare Montparnasse - commandant Mouchotte - Tgv 2 et Tgv3, rue Alain / arrêt parc Wyshinsky et église).

L'usage de ce véhicule électrique requiert un lieu de recharge et un lieu sécurisé pour le stationnement et bien sûr une assurance adaptée, en cohérence avec les services concernés au niveau de la Mairie d'arrondissement. Roulant à 30 à l'heure, disposant d'une a deux places (voyageur) qui pourraient-être réservées via le site du conseil 24H à l'avance, conduit par des bénévoles identifiés et validés par le CQP, entretenu et assuré sous l'égide des services municipaux.

L'usage polyvalent de ce matériel sera organisé et géré par les habitants, au sein du conseil de quartier : initialement la commission « vivre ensemble, sécurité, paix sociale », à laquelle pourraient se joindre les autres commissions intéressées ( Culture, Communication, Voirie). Bref un véhicule Utile plus qu'Utilitaire.

Le budget d'investissement est à valider ou compléter par les services techniques compétents de la Mairie.

### *Éléments d'évaluation technique et budgétaire*

Deux modèles correspondent aux principales options envisagées :

#### RENAULT

<http://www.automobile-propre.com/voitures/renault-kangoo-express-ze/>

Kangoo Express Z.E est un véhicule électrique léger qui s'adresse principalement aux professionnels.

Commercialisé en 2011 sous l'impulsion d'un groupement de commandes initiés par l'UGAP et le groupe la Poste, le Renault Kangoo électrique est décliné en version utilitaire ou combi 5 places.

28 000 À 30 000 € À DÉDUIRE LES 6 300 DU BONUS ECOLOGIQUE

et la batterie en location à titre d'exemple, un engagement sur 48 mois et 40000 km coûte 73 € HT/mois. Si le tarif peut paraître élevé de prime abord, il faut en déduire les économies de carburant réalisées par la suite, le plein électrique du Kangoo revenant à environ 2 euros seulement.

#### NISSAN

nissan env 200 CONNECTÉ

coût ht 30 830 € tarif avec batterie et bonus écologique déduit

sans batterie 24 930 euros et avec bonus écologique déduit, location batterie 88 euros par mois

source :

<http://www.avem.fr/vehicule-electrique-nissan-e-nv200-evalia-114.html>

un comparatif renault nissan avec avantages et inconvénients  
dans ces inconvénients

- 150Km d'autonomie
- obligation de louer la batterie à Renault

sont des inconvénients qui peuvent rendre moins intéressant un vol de ce type de véhicule par rapport à une nissan chez renault il existerait une version PMR (personne à mobilité réduite ...) voir ce lien :

<http://www.breezcar.com/actualites/article/essai-renault-kangoo-maxi-ze-electrique-0516>

le véhicule est fabriqué à l'usine Renault de Maubeuge (intéressant pour le sav...et si contrôle technique nécessaire) la ville Noyon s'en est équipée <http://www.leparisien.fr/espace-premium/oise-60/la-commune-parie-sur-la-voiture-electrique-20-06-2013-2911397.php>

***Sonomètre  
avec mémoire (mesure toute la nuit),  
enregistrement audio***



Au moment où la Ville de Paris se dote d'un « Monsieur Anti-Bruit » s'intéressant donc enfin à un des problèmes majeurs préoccupant quotidiennement ses habitants, mais sans s'être donnée les moyens d'en prendre à proprement parler la *mesure*. Daniel Truong propose de faire de notre quartier, particulièrement « troublé » à cet égard, un « site pilote » avec l'achat d'un sonomètre. Il a rédigé un cahier des charges rudimentaire et lancé une demande de devis auprès de 3 sociétés concurrentes (dossier déjà transmis aux services techniques pour validation).

Points principaux du cahier des charges :

- Sonomètre classe 1 étalonné par le LNE, fourni avec un calibrateur permettant un recalage avant et après campagne de mesure.
- Une mémoire permettant d'enregistrer sur 8h en continu et garder l'intégralité de l'acquisition en mémoire pour pouvoir réécouter en audio les bruits correspondant aux pics de pression acoustique dB (A).
- Un logiciel dédié pour exploiter les fichiers et tracer des courbes en fonction de l'heure d'enregistrement par exemple.
- Les accessoires comme une prise secteur, une batterie etc

**Justification de l'investissement**

Les nuisances sonores sont une des grandes nuisances que nos concitoyens aient, malheureusement, à supporter. Elles font partie des sujets centraux de la 7<sup>e</sup> commission du Conseil de Quartier qui a recueilli les plaintes des habitants de la rue Alain, de la rue Vercingétorix et des abords du jardin de la ZAC Didot.

L'intérêt de se doter d'un sonomètre est d'avoir, à disposition, un appareil fiable qui puisse être déployé rapidement sur le quartier. Le recours aux habitants eux-mêmes permettra de faire des mesures pratiquement irréalisables par des institutionnels. Par exemple, nous pourrions faire une campagne de mesure sur une zone, toutes les nuits, durant un mois sans que ça coûte un centime à la collectivité.

Le but est de produire des rapports circonstanciés sur les nuisances sonores. Quand se produisent-elles ? Quelles sont les sources ? Quels sont les niveaux de bruit atteints ? C'est la raison pour laquelle l'appareil doit être capable d'enregistrer sur de longues périodes. Les données pourront être post-traitées afin de localiser les pics de bruit et aussi de les identifier (voitures, jeux de ballon, cris, musique, etc). Un logiciel dédié doit permettre d'exploiter les mesures sous forme de courbes et d'enregistrements audios.

A terme, nous disposerions d'une cartographie objective des nuisances sonores que nous pourrions

partager avec les acteurs institutionnels. Par ailleurs, rien ne s'oppose à ce que nous partagions cet équipement avec d'autres conseils de quartier de l'arrondissement. Par contre, il est souhaitable de désigner un responsable spécifique pour cet appareil qui soit formé à son usage et qui gère les campagnes de mesure ou les prêts aux autres Conseils de Quartier.

## 1. Appel d'offre

N'étant pas des professionnels du domaine, nous avons contacté le service détalonnage du Laboratoire National de Métrologie et d'Essai (LNE). Ce service s'occupe d'homologuer les sonomètres pour la métrologie légale, c'est-à-dire les appareils dont les mesures peuvent être produites devant un tribunal. Il nous a fourni une liste de fabricants et les références de leurs appareils.

Le cahier des charges était le suivant :

- Sonomètre classe 1 étalonné, fourni avec un calibrateur permettant un recalage avant et après campagne de mesure.
- Une mémoire permettant d'enregistrer sur 8h en continu et garder l'intégralité de l'acquisition en mémoire pour pouvoir réécouter en audio les bruits correspondant aux pics de pression acoustique dB (A).
- Un logiciel dédié pour exploiter les fichiers et tracer des courbes en fonction de l'heure d'enregistrement par exemple.
- Les accessoires comme une prise secteur, une batterie etc.

L'homologation par le LNE était un critère optionnel. D'une valeur de 900€HT, elle n'a de sens que lorsque la personne qui mesure est assermentée, ce qui ne sera pas notre cas. La stabilité dans le temps des appareils retenus est telle (0.1 dB sur 10 ans) que cette homologation est superflue, y compris pour détecter une dérive dans le temps.

De la liste fournie par le LNE, nous avons retenu 3 fabricants pour l'appel d'offre. Voici le montant de leurs devis :

Norsonic : 5900€HT  
Brüel&Kjaer : 6396€HT  
01dB : 6600€HT

## 2. Nos recommandations

Le mieux disant des trois fournisseurs contactés est la société Norsonic, implantée à Malakoff. Outre sa proximité géographique, elle a l'avantage de former gratuitement, et sur place, les acheteurs à ses produits. Nous recommandons son achat.

## *Aménagements du carrefour Niépce/Losserand*

### *1) Plan d'orientation à la sortie escalator du métro Pernety*

Considérant les aménagements souhaités au carrefour Pernety/Niépce, à la sortie mécanique du métro, dans la rue Losserand, s'inspirant du modèle « classique » des sorties de métro parisien ( dont *hélas* la sortie Pernety/Niépce est *dépourvue* ) : Il a été observé, de (très) longue date, des carences d'équipement très dommageables, maintenues par le plan que la RATP a finalement (et curieusement) été installer "à l'intérieur" de la station (alors que ce plan d'orientation n'a de sens qu'à l'extérieur au débouché de l'escalier mécanique qui interdit tout « retour en arrière » sur le quai).



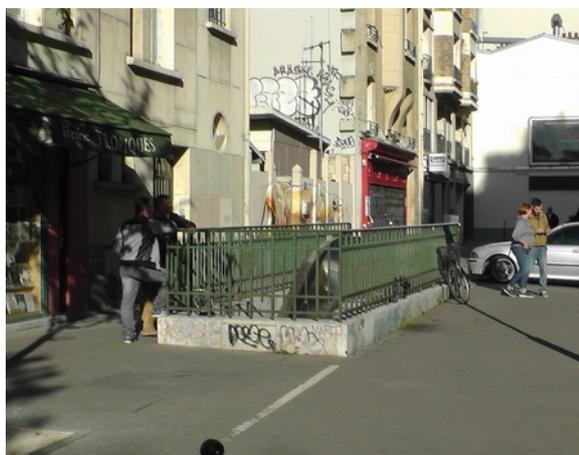
Ça n'est donc pas (du tout) ce que nous avons explicitement demandé. L'orientation que propose la RATP n'est en effet d'aucun usage, puisque *c'est "une fois sorti" que les usagers cherchent à s'orienter -et à ce moment ils ne comprennent pas où ils sont- et en même temps ils ne peuvent plus "faire machine arrière"* ( du fait que c'est un simple escalier mécanique "sans retour" possible), et pas davantage *retrouver l'entrée principale, non réperable de cette sortie...* c'est pourquoi il faut également localiser visuellement "l'entrée de métro" en sorte de la rendre visible par les usagers, déjà sur la rue (et cherchant à s'orienter).

Par conséquent, les seules choses qu'il faudrait ajouter et intégrer (en plus du panneau "classique" RATP comme sur l'image ci-dessus), c'est :

- **un petit panneau** , mais très visible, indiquant : **"L'entrée principale de la station Pernety est derrière vous à 60 mètres, sur le même trottoir"** qui devrait suffire même pour les usagers mal réveillés, ou aliénés à leur gps (au besoin ajouter une flèche de couleur).
- et **un panneau d'orientation**, du style généralement proposé par la mairie, du genre : **"vous êtes ici"** avec les rues avoisinantes (30 fois par jours les usagers "paumés" viennent demander aux commerçants et aux passants : "où suis-je, où est la rue de l'Ouest, où est l'entrée du métro, etc." )

Au besoin, la mairie peut sans doute fournir ce panneau d'orientation, et nous même sommes prêts à le dessiner... si ça semble trop difficile pour les experts techniques et les créatifs "en responsabilité" de la chose...

Il restera à demander à la RATP de le fixer dans un cadre hermétique sur une des balustrades encadrant l'escalier. Bref le genre de chose, aussi simple que peu coûteuse (budget à évaluer par les services techniques de la Mairie, en concertation avec ceux de la RATP), mais qui serait **vraiment** utile à - et vivement souhaitée par - les riverains, les commerçants et leurs visiteurs, amis et concitoyens usagers de notre superbe ligne 13 de la Régie Autonome des Transports publics Parisiens (que Nathalie Kosciusko-Morizet et le monde entier nous envient).



## 2) *protection des arbres ( et des riverains) sur la voie publique contre les déjections canines et autres incivilités...*



Ce problème a été soumis de (très) longue date, aussi bien aux services de la mairie, aux responsables ( Amine Bouabbas, Valérie Maupas ), qu'au conseil de quartier, alors présidé par Didier Anronelli ( voir [le reportage de 2012](#)).

Il concerne l'ensemble des cerisiers implantés sur la Rue Raymond Losserand, mais plus particulièrement ceux **plantés au coin de la Rue Niépce**, au niveau de la sortie de Métro, principale victime des néfastes



conséquences des incivilités et de l'incurie des services du nettoyage parisien (voir [le reportage de 2012](#)).



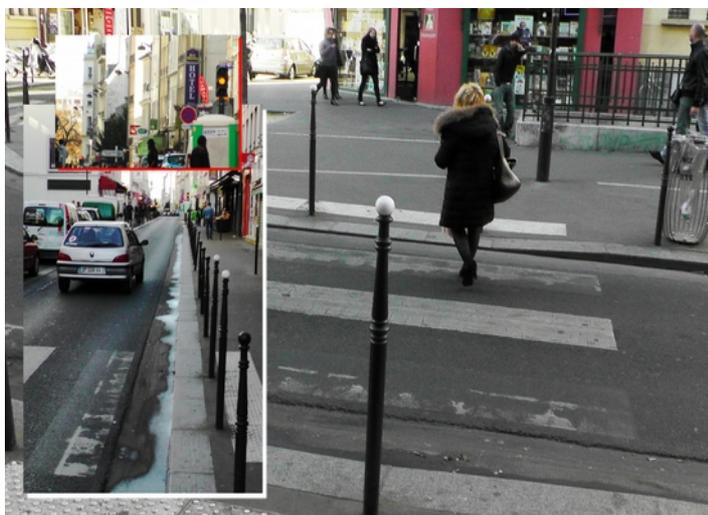
L'association des commerçants a donc demandé l'érection d'un **muret de protection, autour de cet (ces) arbre(s)**, du type de ceux qui ont été érigés à quelques centaines de mètres, autour des arbres analogues, plantés sur la Rue de la convention, et autres mesures techniques appropriées à résoudre ces problèmes. Pour les autres cerisiers implantés en bordure de places de stationnement, un dispositif protecteur également mieux adapté devra être proposé par les services concernés.

Ci-contre exemples (à gauche) d'aménagements esthétiques et efficaces, jadis réalisés à proximité (rue de la Convention).

(ci-dessous : reste des anciens aménagements de la rue du Moulin de la Vierge) par des services municipaux compétents et diligents.



### 3) *ralentisseurs aux carrefours dangereux*



L'installation d'un dispositif ralentisseur a été demandée par l'association des commerçants, depuis 4 ans, sur le passage piéton au carrefour Rue Raymond Losserand, rue Niépce. De nombreux incidents matériels et de personne ont été constatés (et déplorés) avant et depuis cette demande (tout dernièrement un enfant a été durement touché et blessé par un véhicule au carrefour Pernety-losserand). La proximité des établissements scolaires, de la sortie de métro, des commerces, etc. provoquent une intense circulation piétonne, croisant la circulation automobile rendue dangereuse par le comportement des automobilistes (et des motards) qui accélèrent à ce niveau, ayant en « ligne de mire » le feu du croisement (Rue du Château).

*Un ralentisseur, doublé d'une signalisation alertant les véhicules sur la priorité piétons* (pose de panneaux clignotants "priorité piétons") sont donc indispensables pour assurer la quiétude et la sécurité des passants, des riverains, des enfants des écoles, des usagers du métro, des commerçants, etc. Au besoin un « flash » dissuasif (associé à une procédure de PV) pourra utilement compléter ce dispositif.



### 4) *déplacement du parking deux-roues Rue Niépce et aménagement rationnel du trottoir*



*Rue Raymond Losserand.*

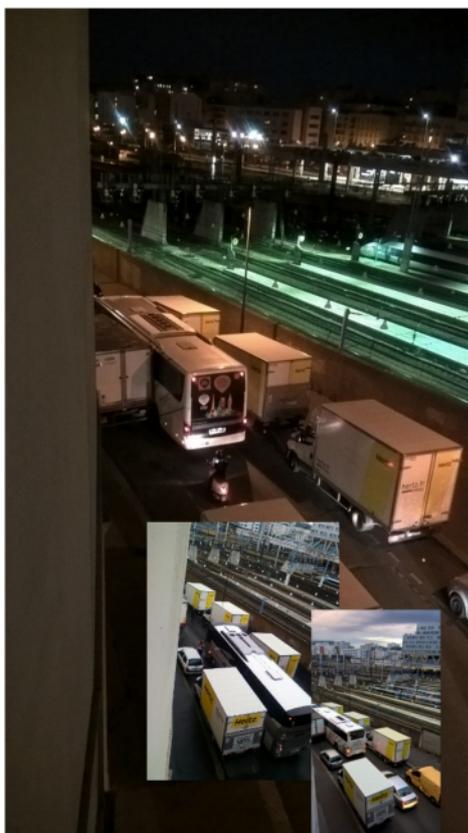
Il est également demandé l'*élargissement du trottoir* et l'implantation d'une place réservée aux livraisons, à l'emplacement de ce parking deux-roues (déplacé rationnellement, selon les recommandations évoquées). Budget à évaluer par les services techniques de la Mairie.

Le parking deux-roues, au coin de rue Losserand-Niépcé est implanté en dépit du bon sens, et en contradiction avec les multiples réclamations des riverains et des commerçants, désormais nombreux à ce coin de rue. Il entrave aussi bien les livraisons que la circulation piétonne, au carrefour, alors qu'il suffisait de l'implanter *plus loin, sur la rue Niépce ou en amont sur la*

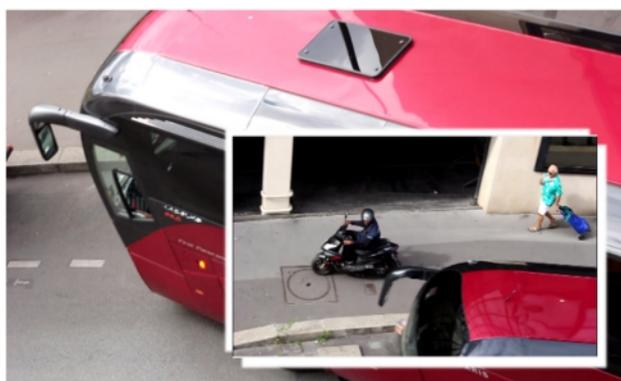


## « *Coulée verte* », mesures pratiques et aménagements induits **Restriction de circulation Rue ALAIN**

Projet à fédérer avec les *Projets proposés par l'association des riverains COQUA*  
(voir page 14)



Les cars Air France (et autres : voir ici [la video récente sur télé14](#)), les voitures de location, etc. , les travaux le jour et la nuit les embouteillages, produisent de considérables pollutions sonores, pollutions de l'air, risques pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes.



En outre cette voie déverse son trafic de véhicules dans la rue Vercingétorix, ce qui affecte et disqualifie le projet de coulée verte »... voir [la video sur le site de télé14](#)

Une **restriction de la circulation Rue Alain, aux seuls vélos, navettes électriques, riverains et véhicules prioritaires** est donc demandée, avec **rétablissement du flux de circulation « sud » vers l'avenue du Maine , via la rue du commandant Mouchotte.**



Le Budget pris au titre du conseil de quartier portera sur les éventuels aménagements requis pour assurer cette restriction de circulation, il devra être évalué par les services techniques de la Mairie et nous être communiqué avant la séance du 14 novembre.

***Équipements et signalisations en vue d'assurer la sécurité,  
la commodité et le confort d'usage  
de la rue et des passages du MOULIN DE LA VIERGE  
par ses riverains, les habitants, les passants et les usagers.***

En dépit des premiers résultats (obtenus au terme d'une année d'efforts et d'interventions répétées : installation, avec plusieurs mois de retard, des bancs puis des chaises), la commission constate et déplore les bévues ridicules (et toujours pas corrigées) des services municipaux concernés, lors de la réinstallation de ces équipements, et attend toujours la mise en place des chicanes efficaces et normalisées demandées depuis près d'un an. Toutes ces demandes sont dûment documentées et détaillées par Simon Mugurditch, sur les reportages diffusés depuis un an sur tele14, voir [les vidéos sur télé14](#):

- Une restriction de la circulation aux seuls véhicules des riverains et aux piétons est donc demandée, avec ***chicane « anti-deux roues » efficace*** (voir ci-contre le modèle efficace installé dans le quartier) ***et signalétique ad hoc***, et autres équipements éventuellement requis, pour enfin transformer en une impasse sans aucune issue pour les scooters (cf allée du Château Ouvrier) cette partie piétonne que les motorisés utilisent comme raccourci entre rue Vercingétorix et rue de l'Ouest, et même rue de Gergovie via le square, et assurer la sécurité des riverains et passants.



- À l'extrémité coté rue Vercingétorix, installation d'une chicane à arceau (cf rue du Moulin des Lapins, place de la Garenne, place Jean Pronteau), ou à double chicane, avec passage piétons, poussettes enfants, fauteuils roulants, conteneurs à déchets 4 roues 660 l...sauf scooters! (cf vidéo Télé 14 La Vraie Vie des vrais gens). Avant les fameux travaux de "rénovation, amélioration", une telle chicane à arceau a été installée à cet emplacement, très vite détruite parce qu'efficace, sans réaction du Service Voirie.

- À l'entrée du square proprement dit : installation d'une chicane similaire.

- D'une manière générale et sur toute la voie publique de la Rue du Moulin de la Vierge : implantation d'un signalisation et d'un signalétique des rues informant rationnellement et efficacement les habitants, les passants, les usagers et les automobilistes.

***Rappel du « récapitulatif des mesures techniques et administratives à réaliser »***

pour s'attaquer efficacement et civiquement aux causes du mal-vivre des riverains et passants (évalués à 1000 personnes/jour) et assurer à tous sérénité et sécurité.

D'ouest en est.

Partie plantée entre rue Vercingétorix et rue de l'Ouest.

-1 Angle Vercingétorix et Moulin la Vierge

- Installation d'une chicane anti-scooters
  - soit à arceau
  - soit double chicane
  - avec passage piétons, poussettes, fauteuils roulants, conteneurs à ordures 660 l ...
- Une telle chicane à arceau avait initialement été installée par la Voirie quelques mois avant les derniers travaux et vandalisée illico ( avant que le ciment n'ait pris) du fait précisément de son efficacité (centaines de riverains témoins et archives du Service).

- Demande de contre-expertise de l'interprétation des normes par l'ingénieur du Service Voirie.(cf NDDL).
- Pose d'une plaque "rue Vercingétorix" sur poteau existant.

-2 A l'entrée du square

8. Installation d'une chicane anti-scooters (idem ci-dessus point 1.1 )

-3 Jardinière centrale surnommée "haricot"

Retour à la surface plantée antérieure et plantation d'un arbre supplémentaire coté est.

Suppression des bordures de trottoir et des 2 allées pavées transversales inutiles (le Service Espaces Verts a minéralisé une surface végétalisée!)

Sur tout le périmètre, création d'un obstacle empêchant les chiens (même tenus en laisse) de déposer leurs déjections sur les végétaux.

Face au 25, retour des 4 bancs (convivialité) installés par M.Cherki.

-4 Devant l'entrée de l'immeuble n°25

1. Remplacement des couvercles de regard actuels par des couvercles de regard de chaussée classe D400 supportant les poids lourds et par conséquent
2. suppression des potelets protecteurs devenus inutiles.(approche pompiers).

-5 Face à la crèche

1. déplacement conforme au cahier des charges des chaises (attente taxis) installées par M.Cherki, mais coté rampe parking du 14, entre les potelets, dos à la rampe.

-6 Réinstallation des poubelles supprimées.

**-7 Affichage et application effective de la Verbalisation** de toutes les infractions de circulation et de stationnement.

Partie piétonne entre rue Decrès et rue Raymond Losserand (créée par M.Cherki).

-8 Angle Decrès et Moulin la Vierge

Pour améliorer la sécurité physique des piétons face une incivilité majeure inattendue des automobilistes et motards

1. Installation d'un portail ( voir autre exemple ci-contre de portail installé efficacement au début de l'allée du Moulin des lapins ) et d' une chicane anti-scooters avec passage piétons,etc. ( voir point 1.1 )
2. Implantation d'une signalisation claire et dissuasive de toute incivilité ou circulation illicite
3. Déplacement de la caméra existante de façon que son champ couvre aussi la totalité de la partie piétonne:



1. Passer du trottoir des n° pairs au trottoir des n° impairs de la rue du Moulin de la Vierge.
2. recettes importantes et permanentes assurées tant sont nombreuses les infractions à la circulation.

-9 Angle Moulin la Vierge et R.Losserand

3. Répose d'une plaque "rue du Moulin de la Vierge".

**[Plusieurs vidéos édifiantes sont visibles sur le site de Télé14.](#)**

***Projets proposés par l'association des riverains COQUA  
(Collectif de quartier Pernety - rue de l'ouest - vercingétorix)***

***1) projet récurrent:***

Fermeture de la rue Bernard de Ventadour, afin de supprimer un lieu d'attroupements nocturnes avec vacarme, de rencontre entre dealers et clients, de rencontre entre dealers et fournisseurs, de décharges sauvages

***2) deux projets "sécurité piétons":***

- fermeture à la circulation aux véhicules 4 roues et 2 roues motorisés de l'accès rue Vercingétorix piétonne ( angle Pernety) - demande récurrente

voie piétonne Vercingétorix :

zone de non droit priorité abusive des deux roues voir trois roues de jour et de nuit

stationnement trafic velib tous les midi , parking moto sauvage, parking pour reunion communautaire du dimanche matin ..

aussi rallye nocturne...

- pose de panneaux clignotants "priorité piétons" à l'entrée de toutes les chaussées entrantes et sortantes place de Catalogne (8 poteaux) : ***à intégrer au projet de restriction de la circulation dans la Rue Alain.***

pascal Schneider précise :

Place de Catalogne s'est créée une zone de non droit , avec priorité abusive des véhicules sur les piétons, de même les véhicules sur les utilisateurs de cyclistes.

Aggravé par le stationnement utilitaires flycar et ucar au coin des rues (constitue un écran pour traverser)

- pas de parking pour les autocars
- pas de parking pour les deux roues
- pas de parking pour les vélos

**Ce renforcement de signalisation** et création de parkings autocars, vélos, motos

est une mesure efficace demandée de nombreuses fois à la commission voirie du conseil de quartier pernety (résumé des pb porté au pv/ catalogue alain vercingétorix )

Ces actions nécessaires n'ont pas été jugé utiles depuis la mandature de Pascal Cherki en dépit d'une sollicitation directe de Pascal Cherki lors de sa visite officielle "découverte" aux logements Place de l'amphithéâtre - suite au décès de Monsieur le Maire Pierre Castagnou , à cette période un chantier voirie avait été mis en place place de catalogue pour des réfections.

***3) projet visant à limiter les conflits sur l'espace public***

Aménagement de la fontaine située le long du square Plumier, à proximité de la sortie sud du foyer Adoma, permettant aux utilisateurs de la salle de prières de pratiquer sereinement leurs ablutions - la fontaine située sur le chemin piétonnier restant à l'usage de tous.

***Réalisation des mesures pratiques  
et installation des équipements requis  
pour la fermeture nocturne du Jardin public Zac-Didot  
conformément au  
Vœu voté par le conseil de quartier  
au printemps 2016  
mais toujours bloqué par Carine Petit  
dans un déni caractérisé de démocratie.***

**Vœu pour rendre au jardin de la ZAC Didot sa quiétude, la nuit**

Considérant que le jardin de la ZAC Didot est bordé à faible distance d'immeubles d'habitation dont les fenêtres donnent directement sur le jardin.

Considérant que les nuisances sonores n'ont pas cessé depuis 10 ans, malgré l'expérimentation de nombreuses solutions des services municipaux comme la pose de chicanes et la création des correspondants de nuit.

Considérant l'opposition d'une partie des habitants du quartier à la pose de nouvelles grilles qui gênerait l'accès libre au jardin le jour et constitueraient un coût important pour les finances de la Ville.

Sur proposition de la commission « Vivre ensemble/Paix sociale/Sécurité », appuyant la demande des riverains,

**Le Conseil de Quartier Pernety demande :**

**Vœu 1 : La pose de deux portes, l'une côté place de la Garenne et l'autre place Marcel Paul. Le jardin sera inchangé le jour mais fermé la nuit entre 23h et 7h du matin. Durant cette période, le lieu sera rendu à sa quiétude, et le sommeil aux riverains.**